

Du CDI au centre de ressources multimédias : un outil pour développer une culture de l'information à l'école
From Instructional Material Centres to Multimedia Resource Centres: A Tool to Develop an Information Culture in Schools
Del CDI al centro de recursos multimedia : un instrumento para el desarrollo de la cultura de la información en la escuela

France Vernotte, Colette Charrier and Claude Morizio

Volume 26, Number 2, Fall 1998

Les bibliothèques à l'ère électronique dans le monde de l'éducation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080642ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080642ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association canadienne d'éducation de langue française

ISSN

0849-1089 (print)

1916-8659 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vernotte, F., Charrier, C. & Morizio, C. (1998). Du CDI au centre de ressources multimédias : un outil pour développer une culture de l'information à l'école. *Éducation et francophonie*, 26(2), 88–97. <https://doi.org/10.7202/1080642ar>

Article abstract

The French CDIs (Instructional Material Centres) are now forty years old. At first, their role was to gather documentation and material for all members of the educational community. Over time, they themselves became places of learning: people did not go to them just to read and borrow books, but also to develop study and information gathering skills. In parallel fashion, the documentalists who ran the centres became teachers in their own right and developers of pedagogical activities. Today, information and communication technologies have transformed the CDI into an outward-looking multimedia resource centre, one that is integrated into a much larger network. This development can only reinforce students' need for help in accessing information. Library science teachers and teachers of all disciplines must work together at the CDI to develop an information culture in students.

Du CDI au centre de ressources multimédias : un outil pour développer une culture de l'information à l'école

France VERNOTTE

Lycée Guez de Balzac, Angoulême, France

Colette CHARRIER

Lycée Guez de Balzac, Angoulême, France

Claude MORIZIO

Lycée Guez de Balzac, Angoulême, France

RÉSUMÉ

Les CDI français ont quarante ans. Dans un premier temps de leur évolution, ils ont eu à rassembler les documents et les matériels destinés à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Progressivement, ils sont devenus de véritables lieux d'apprentissage : on n'y vient plus seulement pour lire et pour emprunter des volumes, mais pour développer des méthodes de travail et des habiletés d'information. Parallèlement, les documentalistes qui les animent sont devenus des enseignants à part entière et les promoteurs d'activités pédagogiques. Aujourd'hui, le développement des technologies de l'information et de la communication fait du CDI un centre de ressources multimédias ouvert vers l'extérieur et intégré dans un plus vaste réseau. Cela ne fait que renforcer le besoin d'une médiation entre l'élève et l'information. Enseignants documentalistes et enseignants de disciplines doivent travailler ensemble au CDI pour développer chez l'élève une culture de l'information.

ABSTRACT

From Instructional Material Centres to Multimedia Resource Centres: A Tool to Develop an Information Culture in Schools

France VERNOTTE, Colette CHARRIER, Claude MORIZIO
Lycée Guez de Balzac, Angoulême, France

The French CDIs (Instructional Material Centres) are now forty years old. At first, their role was to gather documentation and material for all members of the educational community. Over time, they themselves became places of learning: people did not go to them just to read and borrow books, but also to develop study and information gathering skills. In parallel fashion, the documentalists who ran the centres became teachers in their own right and developers of pedagogical activities. Today, information and communication technologies have transformed the CDI into an outward-looking multimedia resource centre, one that is integrated into a much larger network. This development can only reinforce students' need for help in accessing information. Library science teachers and teachers of all disciplines must work together at the CDI to develop an information culture in students.

RESUMEN

Del CDI al centro de recursos multimedia: un instrumento para el desarrollo de la cultura de la información en la escuela

France VERNOTTE, Colette CHARRIER, Claude MORIZIO
Lycée Guez de Balzac, Angoulême, France

Los CDI franceses tienen cuarenta años. Al iniciar su evolución, se dedicaron a recolectar los documentos y los materiales destinados al conjunto de los miembros de la comunidad educativa. Progresivamente se convirtieron en verdaderos centros de aprendizaje: no se acude solamente a leer o pedir prestados documentos, sino a adquirir métodos de trabajo y habilidades en el manejo de la información. En forma paralela, los documentalistas que los animan se han convertido en maestros y promotores de actividades pedagógicas. Actualmente, el desarrollo de las tecnologías de la información y de la comunicación ha convertido al CDI en un centro de recursos multimedia abierto al exterior e integrado a una vasta red. Esto confirma la necesidad de mediación entre el alumno y la información. Maestros documentalistas y maestros de diversas disciplinas deben trabajar conjuntamente en el CDI para favorecer el desarrollo, entre los alumnos, de una cultura de la información

Historique

C'est en 1958, au lycée Jeanson de Sully à Paris, qu'a été créé le premier service de documentation – appelé alors momentanément centre local de documentation pédagogique (C.L.D.P.). Ce service, réservé aux enseignantes et aux enseignants, cohabite alors avec les anciennes bibliothèques générales destinées à la lecture des élèves. Chaque structure est animée par du personnel de statuts différents: le bibliothécaire et le documentaliste. En 1966, les services de documentation, alors plus nombreux (600) que les bibliothèques, deviennent des SDI, services de documentation et d'information, points d'appui de l'innovation pédagogique. En 1974, les deux structures sont réunies en une seule: le centre de documentation et d'information (CDI), confié aux bibliothécaires-documentalistes (dénomination issue des deux appellations précédentes). L'évolution de la terminologie rend compte des conceptions successives du CDI. La notion de centre, en prenant le relais de celle de service, situe le CDI au cœur de l'établissement et des projets pédagogiques. Le terme d'information privilégie pour sa part la notion de flux aux côtés du terme de documentation, qui renvoie plutôt au stock. Les supports d'information deviennent pluriels et il s'agit pour l'élève de savoir en acquérir la maîtrise. Dans cette perspective, les missions des CDI, d'abord culturelles et éducatives, puis d'information, se recentrent naturellement sur la pédagogie à mesure que se développent les expérimentations pour une autre conception de l'apprentissage: travail indépendant, travail autonome, interdisciplinarité et travail en équipe...

Les textes fondateurs

Des textes officiels, rapports ou circulaires, peu nombreux, régissent le fonctionnement quotidien des CDI actuels, confortés en ce sens par ceux qui définissent les missions des personnels qui en ont la responsabilité. La plupart d'entre eux sont encore en vigueur à la fin des années 1990.

En 1974, une circulaire situe physiquement le CDI au cœur des établissements et en fait le pôle privilégié d'une pédagogie rénovée. Des schémas fonctionnels précisent alors les surfaces occupées avec la perspective d'un accueil de dix pour cent de l'ensemble des élèves. Les différents rapports de l'inspection générale chargée des CDI insistent sur leur rôle. C'est en 1977 qu'un texte définit pour la première fois les différentes tâches assurées par le documentaliste et, par là, la mission du CDI. Dans une perspective pédagogique, le CDI est lieu d'accueil, d'information, d'ouverture sur le monde extérieur et lieu d'initiation aux techniques documentaires. La naissance des MAFPEN (missions académiques de formation des personnels de l'éducation nationale) provoque la création d'un module de formation des enseignants de discipline et de documentalistes intitulé «utilisation des ressources documentaires et conseils méthodologiques». La démarche documentaire comme modalité d'intégration de savoirs disciplinaires est l'idée alors dominante dans ces formations, appuyée par l'importance donnée à la nécessaire acquisition de méthodes de travail.

De nombreux stages aident alors à la mise en place de projets pédagogiques impliquant l'utilisation de l'outil CDI et le partenariat documentaliste/enseignants de disciplines. Parallèlement et depuis 1973, la FADBEN (Fédération des documentalistes) travaille également dans ce sens. La circulaire du 13 mars 1986 précise les rôles des responsables de CDI et rappelle les missions de celui-ci :

- centre de ressources documentaires multimédias;
- outil de formation des élèves à la recherche documentaire;
- lieu de rencontre des différents membres de la communauté scolaire;
- lieu d'aide aux élèves en difficulté;
- lieu d'information scolaire et professionnelle et lieu de lecture.

La création du CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire), en 1989, confirme ces orientations.

Recrutement et formation des personnels

Le recrutement des personnels chargés des CDI par la voie d'un CAPES consacre la mission essentiellement pédagogique des CDI et des documentalistes, appelés dorénavant professeurs documentalistes, selon le statut que leur confère l'obtention d'un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire. L'ensemble de la profession utilise usuellement le terme d'enseignant documentaliste.

Les épreuves du CAPES de documentation privilégient l'accès à la profession des étudiantes et des étudiants issus de cursus littéraires (lettres, langues, histoire et géographie) et, dans une moindre proportion, de ceux ayant effectué un parcours technologique, par la présence d'une épreuve écrite, comptant pour moitié, empruntée aux CAPES de ces disciplines. Une spécificité accrue en science de l'information est attendue d'une évolution des épreuves.

Le nombre de postes offerts au concours se réduisant chaque année (de 750 en 1992, l'offre n'est plus que de 100 postes en 1997 et 1998), les personnels qualifiés sont affectés en nombre insuffisant dans les lycées généraux et professionnels et dans les collèges. Les conséquences en sont, d'une part, le manque de suivi dans la formation des élèves à la culture de l'information et, d'autre part, la multiplication des emplois précaires non qualifiés.

Les lauréats au concours effectuent leur année de stage dans un institut de formation des maîtres (IUFM) selon une procédure de formation alternée terrain/institut de formation privilégiant l'analyse de la pratique. Une première année leur permet de préparer le concours et d'acquérir une formation préprofessionnelle en IUFM également.

Fonction du CDI, missions du documentaliste

Défini par les missions du personnel qui en a la responsabilité, le CDI, lieu « différent » dans l'établissement scolaire, a été souvent amené à remplir les fonctions que d'autres lieux auraient dû jouer au service de la communauté éducative, au détriment de sa mission première de permettre une véritable formation de chacun à l'information documentation. Les mutations technologiques et l'accessibilité à la source d'information via les réseaux posent la question du devenir du CDI en tant que lieu unique de ressources dans l'établissement. Centre multimédia pour une approche complexe du savoir, le CDI pourrait enfin assurer le rôle de lieu ressource témoin, plaque tournante d'une véritable formation à finaliser dans le cadre de projets pédagogiques.

Le CDI et les technologies de l'information

L'informatisation des CDI

En 1978, le ministère de l'Éducation nationale s'est appuyé sur le rapport de Pierre Nora et Alain Minc *Pour l'informatisation de la société* pour s'engager dans une politique de promotion des technologies de l'information à l'école. La préoccupation de l'époque portait sur l'utilisation des moyens audiovisuels en classe. Un peu plus tard, c'est la CEE qui décide d'engager un programme d'action pour la période 1985-1987, dans le but d'aider les ministères de l'Éducation des pays européens à développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'école.

Dès 1985, la France, sous l'impulsion du premier ministre, va mettre en place le désormais célèbre plan IPT (Informatique pour tous). L'ordinateur est alors considéré à la fois comme outil d'apprentissage et instrument de culture. Le plan prévoit l'attribution de 150 000 micro-ordinateurs aux écoles primaires. Dans les collèges seront installées des salles informatiques équipées de nanoréseaux (réseau développé spécifiquement pour l'éducation nationale). Les enseignantes et les enseignants qui le souhaitent bénéficieront de stages de formation de 50 heures pendant les congés scolaires. De nombreuses critiques sont aujourd'hui formulées à l'encontre de ce plan qui a introduit à l'école des matériels et des logiciels qui se sont vite révélés limités et fort éloignés des outils professionnels. Ce plan a toutefois eu le mérite de sensibiliser les enseignantes et les enseignants à l'utilisation pédagogique de l'informatique.

Depuis la décentralisation mise en place à la fin des années 1980, l'État ne finance plus les matériels informatiques ou audiovisuels des établissements scolaires français. Cette responsabilité revient aux collectivités locales, qui ont le pouvoir de décider de la nature des équipements et de choisir les fournisseurs en passant par la procédure des appels d'offres. Cette situation a sans conteste été favorable au développement des équipements dans les établissements du second degré, particulièrement dans les lycées, mais elle n'a pas favorisé une quelconque standardisation de ces équipements. C'est ainsi qu'aujourd'hui, d'une région à l'autre, d'un département à l'autre, d'un établissement à l'autre, on peut constater de grandes disparités

non seulement dans l'implantation, mais dans la perception même du rôle que peuvent jouer les nouvelles technologies dans l'éducation.

Le Ministère a parallèlement favorisé diverses expérimentations auxquelles ont pu collaborer les documentalistes. Celles-ci ont d'abord porté sur les vidéodisques, avec la conception de programmes de pilotage. Elles s'étendent aujourd'hui aux banques de données sur CD-ROM ou sont accessibles par la télématique française et Internet. L'informatique documentaire, elle aussi, avait été prise en compte dans ces expérimentations. Les documentalistes qui se sont tout de suite passionnés pour les micro-ordinateurs ont eu l'occasion de s'y familiariser avec des logiciels comme Gérez vos fiches et Orchidée. Malgré leurs possibilités extrêmement limitées, ces logiciels ont permis de percevoir les différences essentielles entre le traitement manuel et le traitement automatisé de l'information. On a assisté également, dans un nombre non négligeable d'établissements, au développement de logiciels « maison » qui ont rendu de réels services, même si les problèmes de compatibilité n'ont pas toujours permis de récupérer les données saisies.

Les années 1980 ont vu le développement d'un projet informatique pour les CDI, soutenu par le CNDP (Centre national de documentation pédagogique) qui aurait pu s'implanter largement dans les collèges et les lycées, mais qui a sombré aujourd'hui dans l'oubli. C'est seulement vers la fin des années 1980 que les CDI ont commencé massivement à s'intéresser à l'informatisation, en faisant appel en toute autonomie aux éditeurs de logiciels de leur choix.

Bien que les chiffres soient difficiles à vérifier, on peut estimer qu'aujourd'hui trois CDI sur quatre sont informatisés en France, dont environ vingt-cinq pour cent en réseau, avec une forte vague en 1992 et en 1993, la progression semblant à présent ralentie pour les installations en monoposte. Le développement touche principalement les réseaux, qui sont devenus la priorité des collectivités locales en matière d'équipement des établissements, avec cependant des disparités très fortes selon les régions. Un logiciel occupe actuellement une part prépondérante du marché (BCDI, édité par le CRDP de Poitiers), mais quelques autres ont également su se faire une place (Superdoc, édité par la société Aidel, Polybase/Diderot qui a subi quelques vicissitudes, mais qui semble revenir sur le marché...). Il faut signaler que dans certaines régions de France des plans d'équipement ont été imposés par les collectivités de tutelle responsables des établissements scolaires, favorisant par là une homogénéité des matériels et logiciels sur le plan local, mais limitant également la liberté de choix des communautés éducatives.

Pour ce qui concerne les données documentaires, les CDI ont la possibilité d'en récupérer certaines, soit pour la conversion rétrospective de leurs fonds, soit pour avoir un dépouillement de périodiques régulier. Il existe actuellement diverses bases de données disponibles sur CD-ROM pour les plus importantes, ou sur disquettes. Les plus utilisées pour les ouvrages sont Électre, éditée par le Cercle de la librairie, et Bibliographie nationale française, qui comporte les références des ouvrages soumis au dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France. Vendues sur abonnement sur CD-ROM, ces données se révèlent cependant coûteuses pour les CDI, dont les budgets sont parfois limités, surtout dans les petits établissements. Pour les périodiques,

le CRDP de Poitiers commercialise les Mémofiches, un dépouillement d'une soixantaine de titres, sous forme d'un abonnement annuel qui donne droit à dix ou onze livraisons par an sous forme de disquettes ou de CD-ROM.

Les bases et les banques de données sources

Les années 1980 ont également vu en France le développement de la télématique. Dans les CDI qui en sont équipés, l'interrogation de banques de données peut se faire sur Minitel, mais, pour optimiser le travail, récupérer des fichiers pour des utilisations ultérieures, pour des problèmes de coût également, il est devenu courant de travailler sur un ordinateur grâce à un modem qui l'« émule » en Minitel. Les coûts de connexion ont rapidement effrayé les gestionnaires des établissements scolaires, et l'usage du Minitel au service de la recherche d'information n'a pas réellement été développé dans les CDI.

L'expansion du CD-ROM dans les années 1990, qui s'est accompagnée d'une diversification de l'offre éditoriale, a eu par contre un impact certain sur l'évolution des équipements et les modifications des pratiques. Les documentalistes ont ainsi été amenés à se poser la question de l'utilisation de données sources multimédias, parallèlement aux données bibliographiques. Mais, rappelons-le encore une fois, les équipements sont très inégaux, et, si certains CDI disposent d'une trentaine de titres, d'autres n'ont pas encore eu la possibilité d'en acquérir un seul.

Les CDI français sont également aujourd'hui, comme c'est le cas dans tous les pays dits développés, confrontés au problème d'Internet. Une première phase d'expérimentation a permis à certains établissements scolaires du second degré (lycées et collèges) d'être raccordés à Internet par le réseau de recherche *Renater*, en principe réservé aux universitaires et aux étudiantes et aux étudiants. Mais beaucoup d'entre eux ont choisi d'ores et déjà de s'abonner par l'intermédiaire de prestataires privés. Il semble en effet que, battage médiatique aidant, de nombreux enseignants et enseignantes aient décidé sinon d'utiliser régulièrement, du moins d'expertiser les sources d'information disponibles sur la « toile ». L'État, alerté sur le soit-disant retard de la France en matière d'autoroutes de l'information, a annoncé des mesures pour soutenir le développement des technologies de l'information dans les établissements scolaires. Outre les moyens financiers et humains proposés, il est demandé aux structures académiques (qui recouvrent à peu de choses près les régions) de mettre en place des projets permettant aux établissements non seulement de rechercher, mais de produire des informations. C'est ainsi que se développent actuellement rapidement des serveurs Web dans lesquels on peut trouver des descriptions de produits ou d'actions pédagogiques.

Les documentalistes des CDI, comme tous les professionnels de l'information, sont en train de vivre une mutation documentaire sans précédent. Comme les autres centres de ressources documentaires, le CDI subit une évolution dans la constitution même de son fonds documentaire. Il devient aujourd'hui essentiel pour le documentaliste de faire une analyse sérieuse des besoins en information de son établissement. Un besoin d'information ne se traduit plus systématiquement par l'acquisition de documents: il peut être facilement satisfait par le recours à une source d'information

extérieure. Il revient donc au documentaliste d'évaluer ces besoins, leur permanence ou leur caractère ponctuel, ainsi que le nombre d'utilisateurs concernés, pour faire des choix raisonnés d'évolution du fonds. Le fonds documentaire du CDI est ainsi composé de documents physiquement présents sur des supports divers, qui en constituent la partie réelle, et d'un ensemble de potentialités d'accès à des informations extérieures qui en sont la partie virtuelle et qui peuvent être organisées.

La fonction même du documentaliste en CDI est par là en train de changer. De la gestion des fonds à la gestion des flux, il adapte sa pratique professionnelle à l'évolution des technologies de l'information. Son rôle est aussi désormais d'accompagner tous les membres de la communauté éducative vers l'autonomie d'accès à tous les gisements d'information disponibles, voyant ainsi renforcée sa position de médiateur.

L'utilisation pédagogique du CDI

Le CDI est à considérer comme un outil pédagogique où les documentalistes œuvrent pour une formation des élèves à la maîtrise de l'information en équipe avec les professeures et les professeurs. Cette collaboration entre les enseignantes et les enseignants de disciplines et les enseignantes ou les enseignants documentalistes relève de pratiques courantes dans les collèges et dans les lycées. Cette évolution dans les établissements scolaires repose à la fois sur le rôle du CDI, la mission pédagogique des documentalistes, l'évolution du rôle du document, les enjeux d'une formation à la maîtrise de l'information et la prise en compte des apprentissages documentaires dans le cadre des programmes scolaires.

Défini comme un système d'information multimédia, un espace de formation, de communication et d'information, le CDI est à considérer comme un laboratoire d'expérience des nouvelles technologies éducatives où l'on trouve la variété des supports, des sources, des mises en forme du savoir et donc des approches. Il permet des situations d'apprentissages diversifiées, riches et complémentaires qui, de façon incontournable, intègrent de plus en plus les nouvelles technologies.

Au CDI, l'élève sera confronté à un ensemble documentaire dans lequel il lui faudra se repérer, chercher, sélectionner et traiter l'information en tenant compte des divers nouveaux supports d'information (CD-ROM, cd-i, cd-v, logiciels, Internet...). Ainsi, les situations d'apprentissage nécessitent de la part de l'élève une double compétence, disciplinaire et documentaire, intégrant les nouvelles technologies. Le document est non seulement une ressource en tant que source de connaissance, mais aussi une méthode et une disposition d'esprit. Et si la démarche documentaire fait appel à des savoir-faire techniques, elle mobilise aussi des compétences intellectuelles plus générales (analyse, sélection, prise de notes, synthèse). À l'école, les documentalistes jouent un rôle déterminant, que ce soit dans la formation de l'élève et du futur citoyen face à l'explosion de l'information, dans la multiplication des sources et dans l'expertise de leur validité. Ils doivent donc donner des repères aux élèves. Le CDI permet une approche globale et organisée de l'information, faisant de ce lieu un outil de formation, interface entre l'école et le monde extérieur, entre les apprentissages scolaires et la culture sociale. Il permet à l'élève de naviguer dans les grands domaines de connaissances et de construire ainsi son propre

savoir en se familiarisant avec les outils d'accès à l'information. Former les élèves à l'utilisation de la documentation, c'est les former à trouver les bonnes sources, à filtrer celles-ci et à produire de l'information. Ces objectifs concourent à l'apprentissage de l'autonomie en mettant l'élève en situation d'acteur de sa formation personnelle.

Le rôle pédagogique de l'enseignante ou de l'enseignant documentaliste

Bien que leur rôle pédagogique soit acquis, les documentalistes sont des enseignants au profil bien spécifique, sans programme de recherche documentaire défini par des textes, donc sans horaires d'enseignement ni classe en responsabilité. Cependant, l'analyse des programmes des différentes disciplines scolaires montre des convergences quant à la formation des élèves. Ainsi, dans une récente publication, la FADBEN a formalisé les compétences spécifiques liées à la démarche documentaire à l'égard des savoirs et savoir-faire en information-documentation. Cet outil dont l'objectif est de clarifier les pratiques et d'établir des partenariats avec les enseignantes et les enseignants devrait permettre une mise en œuvre plus systématique des apprentissages dans un cadre spatial et temporel à définir.

L'introduction des TICE (technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement) doit accentuer cette nécessité de développer des projets de formation des élèves à l'utilisation des banques de données et des nouveaux supports de l'information. D'ailleurs, les TICE, comme moyen et support d'information, prennent une place de plus en plus importante dans la formation qui se déroule dans les CDI, à la médiathèque ou dans la salle multimédia. Mais la multiplicité des sources, la complexité des maillages et la quantité d'informations présentes dans les réseaux imposent que nous formions les usagers à la typologie des outils existants. La difficulté pour un élève est de savoir quelle source est susceptible de répondre à son sujet, d'où la difficulté d'élaborer des scénarios de recherche. Plus que jamais, la réponse à une question n'a de valeur formative que si elle permet de s'interroger pour naviguer de façon rapide, efficace et pertinente dans une masse d'informations réelles et virtuelles. Notre métier est bien de former, mais on observe souvent des dérives qui sont de l'ordre de l'instrumental, particulièrement avec les TICE. Il ne s'agit pas de former à l'utilisation de telle ou telle source de façon systématique et instrumentale, mais aux usages que l'on peut en faire. Cela nécessite donc de mettre les élèves dans des situations de recherche où ils vont pouvoir utiliser toutes les sources en parallèle et avoir un regard critique sur celles-ci. Contrairement à ce qu'il est souvent pensé en France à l'heure actuelle, les situations d'apprentissage ne sont pas simplifiées par les TICE et l'aspect ludique ne peut évacuer le travail intellectuel nécessaire et préalable à toute recherche documentaire.

Un exemple pour illustrer

Il s'agit d'un travail d'analyse documentaire mené en lycée (classe de première scientifique) dans le cadre de l'élaboration d'une biographie d'Ératosthène, astronome grec dont on a peu d'écrits et pour lequel on envisage une production

communicable sur Internet. Pour cela, on a demandé aux élèves de travailler sur la méthodologie de la biographie. Les élèves devaient d'abord récupérer des biographies existantes de Galilée sur CD-ROM et Internet pour ensuite les analyser et effectuer les transferts méthodologiques par un travail sur la langue anglaise et française en tenant compte du niveau de connaissances, des sources, de la structure et de la nature des informations. Il ne s'agissait donc pas de trouver des informations sur Galilée, mais, par son étude sur les différents supports, de pouvoir élaborer un produit documentaire tenant compte de la spécificité des nouveaux supports et digne d'une communication scientifique valide pour être reconnue par des experts présents sur Internet. L'objectif de ce genre de travail est de permettre aux élèves d'effectuer des transferts disciplinaires et documentaires dans des situations nouvelles pour devenir autonomes dans la construction de leur savoir. À cette fin, les enseignantes et les enseignants documentalistes doivent élaborer des séquences pédagogiques dont la finalité n'est pas de se limiter à des réponses, mais bien de se poser des questions sur l'objet de recherche en rapport avec les outils mis à leur disposition. Pour quelle utilité? Pour quel savoir? Avec quelle démarche? Il faut dépasser l'outil pour réfléchir sur l'information.

Conclusion

Les TICE au CDI prennent leur place comme un élément d'apprentissage permettant de varier les situations, de diversifier les sources, d'élargir l'espace documentaire, de confronter des informations de nature et de niveaux différents faisant appel à des langues et à des cultures différentes et donc de porter un regard critique sur le réservoir mondial d'information que représente Internet. Enfin, comme dans tout travail sur des documents, les TICE permettent de travailler en situation réelle d'information et d'apprendre en évitant une transmission linéaire ou séquentielle du savoir.

Cependant, le développement des TICE a aussi entraîné une multiplication de lieux de ressources dans l'établissement scolaire. Même si le CDI n'est plus un lieu unique, il trouve sa place dans un réseau de communication interne et externe. Pôle privilégié, il représente un lieu témoin organisé, structuré, qui reflète la complexité et la diversité du monde de l'information aujourd'hui. Il permet la mise en place de scénarios pédagogiques pour former l'élève à la maîtrise de l'information. L'enseignante ou l'enseignant documentaliste a toute sa place pour mettre en œuvre avec ses collègues ces situations pédagogiques.

Dans les CDI en France, l'enjeu est important et ne pourra être pris en compte que si l'ensemble des disciplines ainsi que les enseignantes et les enseignants reconsidèrent l'enseignement en mettant l'élève au cœur du processus d'apprentissage et en devenant des médiateurs au service de la formation des jeunes.